



## AVIS PUBLIC

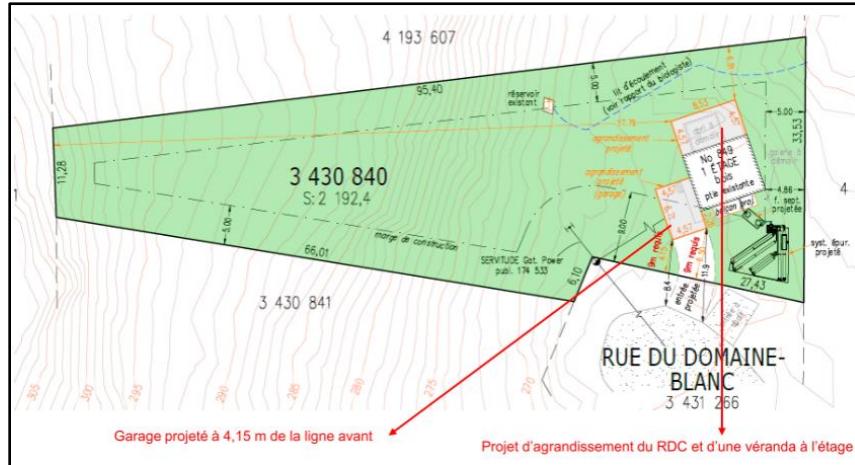
### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 17 novembre 2025, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

**Adresse : 849, chemin du Domaine-Blanc**

L'objet est d'autoriser :

- un garage attenant avec une marge avant de 4,15 mètres alors que le *Règlement de zonage* prescrit une marge avant minimale de 9 mètres;
- le prolongement d'un mur avant dérogatoire de 54 % alors que le *Règlement* prescrit qu'un bâtiment principal dont l'implantation est dérogatoire par rapport à la marge avant prescrite, peut être agrandi uniquement lorsque l'agrandissement représente moins de 50 % de la longueur du mur empiétant dans la marge;
- une seule case de stationnement conforme alors que le *Règlement* prescrit un minimum de 2 cases par logement;
- une aire de stationnement située à 0,3 mètre de la ligne de rue alors que le *Règlement* prescrit une distance minimale de 1,5 m;



Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

### PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

**FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 15 octobre 2025.**

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA